

Bruxelles, le 14 décembre 2018.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un pas décisif vers la création d'une grande école de Journalisme et de Communication IHECS-ULB

Le projet de création d'une Faculté de Journalisme et de Communication IHECS-ULB, d'une dimension internationale, a reçu un premier signal très positif de la part du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autorités IHECS et ULB s'en réjouissent et soulignent qu'il reste des points insatisfaisants dans l'avant-projet de décret, dont la prise en compte de délais raisonnables pour créer les meilleures conditions de réalisation du projet pédagogique pensé dans l'intérêt du personnel et des étudiant·e·s.

Les autorités de l'ULB et de l'IHECS se réjouissent de voir que leur projet d'intégration et de création d'une grande Faculté de journalisme et de Communication IHECS-ULB ait reçu un écho favorable du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme en témoigne l'avant-projet de décret qui a été adopté en première lecture ce mercredi.

### Un projet de dimension internationale au bénéfice des étudiant·e·s

Le projet des deux institutions est né d'une volonté de l'addition des atouts de l'IHECS et de l'ULB, tant dans les méthodes pédagogiques que dans les expertises et la volonté de développement de projets de recherche. Plutôt qu'un statu quo de la situation de concurrence stérile, ce projet de nouvelle Faculté créera un espace de pédagogie innovante au service des étudiant·e·s, intégré au cœur du projet de Cité des Média, baptisé Mediapark, en région bruxelloise. Il placera la future faculté sur la scène internationale, au niveau des plus grandes écoles de journalisme et de communication, et ouvrira donc de nouveaux horizons pour son personnel et tous ses diplômés.

Le travail de concertation mené depuis des mois a déjà permis de dégager des synergies importantes et de créer un programme pédagogique ambitieux, porteur d'économies d'échelle (passage de 16 à 12 habilitations, soit une diminution de 25%) et donc d'un encadrement pédagogique renforcé pour toutes les étudiant·e·s.

### La nécessité d'un décret équilibré

Dans ce contexte, les autorités de l'IHECS et de l'ULB s'étonnent que l'avant-projet de décret approuvé en première lecture ne prenne pas en compte leurs revendications légitimes au niveau des habilitations, du financement et du timing.

La concomitance de l'entrée en vigueur des 2 projets d'intégration est un point essentiel de l'équilibre de l'accord, garant de la bonne foi de l'ensemble des parties. Mais l'entrée en vigueur prévue dans l'actuel avant-projet ne tient pas compte des délais raisonnables souhaités par les autorités de l'IHECS et de l'ULB, leur personnel et leurs corps étudiants.

Si il a été reconnu qu'il fallait repousser à 2020 l'entrée en vigueur du décret sur la formation initiale des enseignants, qui est sur le métier depuis des années, on voit mal pourquoi il en serait autrement ici. D'autant que, si le projet pédagogique est mûr entre l'IHECS et l'ULB, il reste encore à finaliser les conventions qui y sont prévues et à se concerter avec les représentants du personnel et des étudiant·e·s, ce qui ne peut se faire qu'une fois le cadre du décret connu.

Les autorités des deux institutions comptent faire part de l'ensemble de ces réserves importantes lors de la concertation de l'ARES, tout en restant convaincues qu'une modification de l'avant-projet tenant compte de ces points essentiels permettrait aux deux projets d'intégration de se dérouler sereinement, dans le respect des meilleurs intérêts de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.